

AUTOFOCUS LOW CARBON DÉCEMBRE 2021

▲ **Souscription en Assurance-vie du 8 novembre au 25 décembre 2021**, en PEA et Compte-titres jusqu'au 6 janvier 2022 avant 12 h⁽¹⁾.

▲ **Éligibilité** : Assurance-vie, PEA et Compte-titres.

▲ Solution alternative à un investissement risqué de type actions, **présentant un risque de perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.**

▲ **Catégorie d'investisseurs** : professionnels et non professionnels.

▲ **Durée de placement recommandée** : 9 ans.

Low Carbon = Bas Carbone

Les renvois se trouvent en page 5

Document à caractère publicitaire, non contractuel



À QUI S'ADRESSE CE FONDS ?

AUX ÉPARGNANTS

1/ qui souhaitent

diversifier leurs investissements, dynamiser la performance de leur épargne et intéressés par la perspective de bénéficier :

▲ **de deux coupons garantis, fixes et plafonnés de 4,5 %**, l'un versé la première année et l'autre versé la deuxième année, quelle que soit l'évolution de l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index,

▲ **d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 4,5 % par année écoulée** (hors années 1 et 2) dès la troisième année, soit :

▲ **4,5 % dès 3 ans**
(TRA 4,48 %)

▲ **ou 9 % dans 4 ans**
(TRA 4,44 %)

▲ **ou 13,5 % dans 5 ans**
(TRA 4,39 %)

▲ **ou 18 % dans 6 ans**
(TRA 4,31 %)

▲ **ou 22,5 % dans 7 ans**
(TRA 4,25 %)

▲ **ou 27 % dans 8 ans**
(TRA 4,18 %)

▲ **ou 31,5 % dans 9 ans**
(TRA 4,11 %)
en fonction de l'évolution de l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index.

À l'échéance des 9 ans, à défaut de remboursement anticipé automatique prévu par la formule ou de l'obtention du gain de 31,5 % à l'échéance (TRA 4,11 %), **l'épargnant récupère son capital net investi** dans le cas d'une baisse de l'indice jusqu'à -40 %, sinon, **il subira une perte en capital** à hauteur de la baisse de l'Indice si ce dernier a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. **La perte en capital peut être totale.**

2/ sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de perte en capital ainsi que le plafonnement de leurs gains éventuels**, tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique chaque année, dès la troisième année, en fonction de l'évolution de l'Indice de référence.

L'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index – Indice de référence – est composé des 50 entreprises les plus performantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (classement

déterminé par l'organisme de mesure indépendant Refinitiv), parmi les 200 plus grosses capitalisations boursières de la Zone euro. Il est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

Effet plafonnement* :

les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice de référence.

Dans l'ensemble de la brochure :

▼ l'expression "capital" utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative Initiale.

▼ le capital, les gains et les pertes sont annoncés hors frais d'entrée (PEA et Compte-titres) ou frais du contrat d'Assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.

▼ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

COMMENT FONCTIONNE AUTOFOCUS LOW CARBON DÉCEMBRE 2021 ?

Au lancement du fonds, le 6 janvier 2022, on relève le niveau initial de l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index.

LA 1^{re} ET LA 2^e ANNÉE⁽⁴⁾ :

▲ Un coupon fixe et plafonné de 4,5 % est versé automatiquement la 1^{re} et la 2^e année, quelle que soit l'évolution de l'indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index.

AUX DATES DE CONSTATATION⁽⁵⁾,

LES ANNÉES 3, 4, 5, 6, 7 OU 8 :

▲ Si l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % par rapport à sa valeur initiale : vous percevrez votre capital et un gain fixe plafonné de 4,5 % X nombre d'années écoulées (hors années 1 et 2) et la formule s'arrête automatiquement, soit :

- ▼ 4,5 % (TRA de 4,48 %) si remboursement anticipé la 3^e année
- ▼ 9 % (TRA de 4,44 %) si remboursement anticipé la 4^e année
- ▼ 13,5 % (TRA de 4,39 %) si remboursement anticipé la 5^e année
- ▼ 18 % (TRA de 4,31 %) si remboursement anticipé la 6^e année
- ▼ 22,5 % (TRA de 4,25 %) si remboursement anticipé la 7^e année
- ▼ 27 % (TRA de 4,18 %) si remboursement anticipé la 8^e année

Si l'Indice est en baisse de plus de 5 % par rapport à son niveau initial : la formule se poursuit.

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 9 ANS

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 2 janvier 2031) :

▲ Si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial : votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice, vous subirez une perte en capital au minimum égale à 40 %.

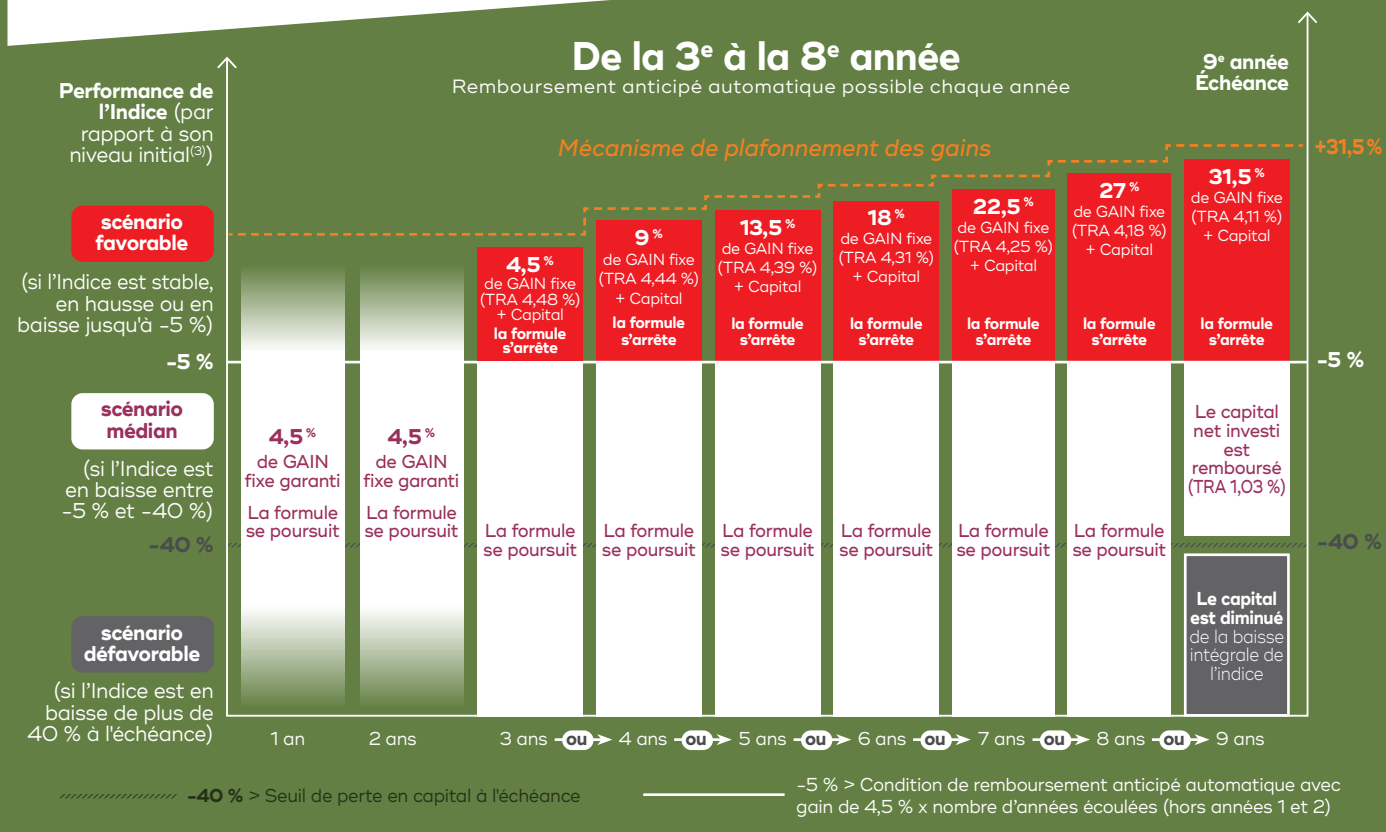
▲ Si l'Indice est en baisse entre -5 % et -40 % : vous récupérez votre capital (TRA de 1,03 %).

▲ Si l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % par rapport à son niveau initial : vous percevez votre capital et un gain fixe et plafonné de 31,5 % (TRA 4,11 %).

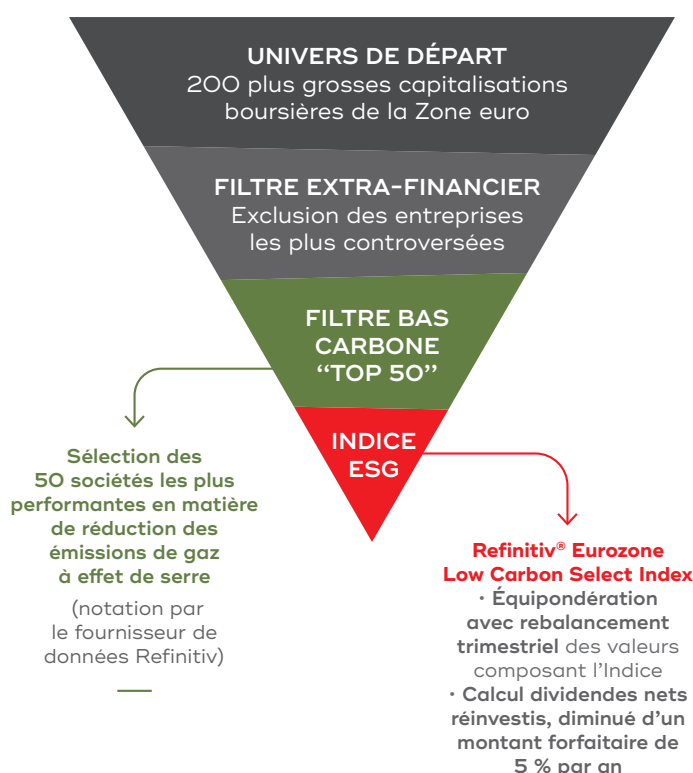
*Effet plafonnement : Les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 3 ans l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index atteint une performance de 10 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 4,5 % (TRA de 4,48 %, compte tenu des coupons versés la 1^{re} et la 2^e année).

Exemple 2 : si à 9 ans l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index atteint une performance de 40 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 31,5 % (TRA de 4,11 % compte tenu des coupons versés la 1^{re} et la 2^e année).



FOCUS SUR L'INDICE REFINITIV® EUROZONE LOW CARBON SELECT INDEX



La réalisation de la formule du fonds Autofocus Low Carbon est adossée à l'évolution de l'**Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index**. Cet indice est composé **des 50 sociétés les plus performantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les 200 plus grandes capitalisations européennes**. Il est **équ pondéré** et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an**. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Une description plus complète de l'Indice est disponible sur le prospectus du fonds ainsi que sur le document de présentation de l'indice (disponibles sur federal-finance-gestion.fr). **L'indexation du produit sur l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index n'implique toutefois pas que les fonds levés seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG, ni aux entreprises les plus performantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

◀ *Graphique du processus de création de l'Indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres.*

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

- ▲ Deux coupons fixes et garantis de 4,5 %, l'un versé la 1^{re} année et l'autre versé la 2^e année.
- ▲ Un gain de 4,5 % multiplié par le nombre d'années écoulées (hors années 1 et 2) si l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % aux dates de constatations annuelles⁽⁵⁾.
- ▲ Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la 3^e année puis chaque année si l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % (TRA max 4,48 % pour un remboursement la 3^e année).
- ▲ Si la performance de l'Indice est en baisse de 5 %, nulle ou positive à la date de constatation finale du 2 janvier 2031, votre capital vous sera restitué et vous bénéficierez d'un gain fixe et prédéterminé de 31,5 %

(TRA 4,11 %) quelle que soit la hausse de l'Indice.

- ▲ À l'échéance des 9 ans, si l'Indice est en baisse de plus de 5 % sans que cette baisse n'excède 40 %, vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

- ▲ Les gains fixes, en années 1 et 2, en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice si celle-ci est supérieure au gain.
- ▲ Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui peut durer de 3 à 9 ans.
- ▲ Le cours de l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index se calcule dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

▲ Le fonds présente un risque de perte en capital⁽²⁾ :

- ▼ en cours de vie, en cas de rachat des parts avant l'échéance (hors remboursement anticipé automatique),
- ▼ à l'échéance, si l'Indice enregistre une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice,
- ▲ Les fonds levés ne sont pas nécessairement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG, ni aux entreprises les plus performantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner des actifs ESG.

3 RAISONS D'INVESTIR DANS AUTOFOCUS LOW CARBON

1 Un gain garanti fixe de **4,5 % la 1^{re} et la 2^e année**, et la perspective de versement d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de **4,5 % (TRA 4,48 %), 9 % (TRA 4,44 %), 13,5 % (TRA 4,39 %), 18 % (TRA 4,31 %), 22,5 % (TRA 4,25 %), 27 % (TRA 4,18 %) ou 31,5 % (TRA 4,11 %)** les années 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance des 9 ans, en l'absence de remboursement

anticipé antérieur, si l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

2 Un remboursement du capital à l'échéance si l'Indice connaît une baisse comprise entre -5 % et -40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, **au-delà, la perte en capital pourra être partielle ou totale.**

3 Une éventualité de remboursement anticipé automatique tous les ans⁽⁵⁾ à partir de la 3^e année si l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le porteur peut être engagé pour 9 ans.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

▲ **Code ISIN :** FROO140055V1

▲ **Société de gestion :**
Federal Finance Gestion

▲ **Classification AMF :** fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, **présentant un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie hors remboursement par anticipation (rachat, arbitrage, décès, sortie en rentes) et à l'échéance des 9 ans** si l'Indice a baissé de plus de 40 %.

▲ **Période de commercialisation :** du 8 novembre au 25 décembre 2021 en Assurance-vie et jusqu'au 6 janvier 2022 avant 12 heures en PEA et Compte-titres.

▲ **Indice :** Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index.

▲ **Seuil d'accès :** 300 €

▲ **Éligibilité :** Assurance-vie (y compris Fourgous), PEA, Compte-titres, PERP.

▲ **Durée d'investissement :** 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽⁵⁾, selon l'évolution de l'Indice.

▲ **Remboursement anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 3^e année si l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -5 %⁽³⁾.

▲ **Gains :** les années 1 et 2 : gain garanti fixe de 4,5 % ; puis les années 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou à l'échéance des 9 ans : gain fixe et plafonné de 4,5 % (TRA 4,48 %), 9 % (TRA 4,44 %), 13,5 % (TRA 4,39 %), 18 % (TRA 4,31 %), 22,5 % (TRA 4,25 %), 27 % (TRA 4,18 %) ou 31,5 % (TRA 4,11 %) si l'Indice est stable en hausse ou en baisse jusqu'à -5 %⁽³⁾.

▲ **Frais :** Frais facturés au fonds : 4 % maximum (frais courants estimés de 1,80 % pour la première année). Frais en CTO et PEA : commission de souscription de 2 % maximum / commission de rachat 2 % maximum (0 % à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique). Frais en Assurance-vie : cf. frais d'arbitrages de votre contrat.

▲ **Garantie :** la garantie donnée par le Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance ou à l'une des dates de remboursement anticipé en cas de remboursement anticipé automatique. La garantie porte sur l'ensemble de la formule.

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur federal-finance-gestion.fr).

(1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 9 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'Indice est en baisse jusqu'à -40 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 911,66 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 8 novembre 2021 et le 6 janvier 2022 inclus.

(3) Par rapport à son niveau initial du 6 janvier 2022, relatif au cours de clôture de l'Indice Refinitiv® Eurozone Low Carbon Select Index à la date de constatation initiale du 6 janvier 2022. L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) Soit le 12/01/2023 (année 1) et le 11/01/2024 (année 2).

(5) Soit le 09/01/2025 (année 3) ou le 08/01/2026 (année 4) ou le 07/01/2027 (année 5) ou le 06/01/2028 (année 6) ou le 04/01/2029 (année 7) ou le 03/01/2030 (année 8) ou le 02/01/2031 (échéance de la formule, année 9).

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers et gère près de 41 milliards d'euros au 31/12/2020.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion de l'OPC n'a pas identifié de conflits d'intérêts susceptibles de découler de la délégation de la gestion administrative à Federal Finance. La société de gestion est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds.

“

VOS CONTACTS



federal-finance-gestion.fr



09 69 32 88 32
numéro non surtaxé



Federal Finance Gestion



@federalFG

”

L'Archipel de spécialistes en gestion d'actifs
et Banque Privée du Crédit Mutuel Arkéa



Arkea Investment Services est une marque de Federal Finance. SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 – 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° O7 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.